

10 Faits divers & Justice

Près de deux mois après avoir bénéficié de la grâce présidentielle Mouele Baboti de retour à la case prison à Makokou

SCOM

Libreville/Gabon

LE rythme avec lequel Kaledole Brillant Mouele Baboti multiplie les séjours à la prison centrale de Makokou laisse entrevoir que ce Gabonais de 21 ans serait peut-être atteint de cleptomanie.

En effet, après avoir bénéficié de la grâce présidentielle, en août dernier, l'ancien pensionnaire de la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo a regagné, vendredi dernier, cet univers carcéral auquel il semble s'être accoutumé. Il est poursuivi, cette fois, pour vols aggravés en série. Tout part d'une plainte déposée à la Police judiciaire (PJ) de Makokou, le 24 septembre dernier, par un certain A.M.O.A. Ce compatriote se plaignait d'un cambriolage perpétré à son domicile, au cours duquel il aurait perdu 3 décodeurs, 2 cartes du label Canal+ et divers autres objets de



Photo : D.R.

Kaledole Brillant Mouele Baboti au milieu d'une partie des effets dérobés.

valeur contenus dans deux sacs de sport. En procédant au recoupe-ment des indices mis à leur disposition, les Officiers de police judiciaire (OPJ) font aussitôt une

descente chez Kaledole Brillant Mouele Baboti, au quartier Envouang. « La perquisition diligente au domicile du mis en cause a permis de mettre la main sur les effets re-



Photo : D.R.

Le parquet de Makokou s'est voulu exemplaire.

censés par la victime dans sa requête», fait savoir une source militaire proche de la direction des investigations.

MANDAT DE DÉPÔT

Conduit au poste de police, il reconnaît les faits au cours de son audition. Mais, lors de sa garde à vue, Mouele Baboti met à profit le manque de vigilance des éléments d'astreinte pour se faire la belle. Il met aussitôt le cap sur Libreville où il croit être plus en sécurité. Malheureusement pour le

fugitif, l'agent du service de la PJ qui a monté la procédure à Makokou, en séjour dans la capitale pour des raisons administratives, le repère tout à fait par hasard au PK 5, puis le neutralise et le met à la disposition de l'État-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ). Celui-ci le renvoie, trois jours après son interpellation, et sous bonne escorte à Makokou, afin qu'il rende des comptes à la justice.

Pendant sa garde à vue,

quatre plaintes supplémentaires sont déposées par d'autres victimes contre lui. Là aussi, le mis en cause reconnaît les faits à lui imputés. D'où son déferrement, vendredi dernier, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Makokou, où un juge d'instruction a retenu contre lui le chef d'inculpation de vols aggravés en série, avant de le placer sous mandat de dépôt à la prison locale.

Après le drame dans le département de la Boumi-Louetsi de Maurel Mba Ella La victime aurait succombé à une crise d'épilepsie

PSNB

Libreville/Gabon

ON en sait un peu plus sur les causes du décès de Maurel Mba Ella, dont le corps sans vie avait été retrouvé, dans la nuit de 6 au 7 octobre dernier, dans une chambre, au village Mayani dans le département de la Boumi-Louetsi dont Mbigou est le chef-lieu.

En effet, ce jeune gabonais de 23 ans est décédé, à en croire les autorités judiciaires, d'une crise d'épilepsie. Le père de la victime, Désiré Ella Sima, qui s'était rendu à Mouila après avoir appris la triste nouvelle, reconnaît effectivement que son fils souffrait de cette maladie incurable. « Arrivé à Mouila, le procureur de la République qui m'attendait, m'a reçu à son bureau avant de m'accompagner à Casep-Ga. Là-bas, j'ai formellement identifié le corps de mon fils. Le procureur m'a ensuite communiqué les conclusions de l'enquête ouverte à ce sujet. Elles disent que mon fils est mort naturellement car, aucune trace de violence n'a été signalée sur son corps. Le résultat de l'enquête révèle



Photo : D.R./L'Union

Maurel Mba Ella a succombé à une crise d'épilepsie.

que le jeune homme a été terrassé par une crise d'épilepsie cette nuit-là, avant de succomber certainement suite à un étouffement. Je sais que mon fils était malade, il souffrait de l'épilepsie », nous a révélé, hier, au quartier Bizango-Bibere (PK 13), Désiré Ella Sima, de retour de la Ngounié.

Et d'ajouter : « Mme le procureur de la République a demandé que je trouve un terrain d'entente avec la famille de Jean-Pierre Tsamba, le

candidat aux législatives 2018, pour qui mon fils s'est déplacé pour lui donner sa voix. M. Tsamba n'étant pas à Mouila pendant mon séjour, c'est son représentant qui l'a contacté. Depuis Libreville où il se trouve, il a envoyé de l'argent pour les documents d'usage, afin de sortir le corps de Casep-Ga et son déplacement sur Libreville, le jeudi 11 octobre dernier. Je dois rencontrer le candidat ici à Libreville pour qu'ensemble, on établisse le programme des



Photo : Prospère Sax Nzé Bekalé

Désiré Ella Sima, le père de la victime, relatant les faits.

obsèques de mon fils. »

LE VOTE NE DOIT ÊTRE MONNAYÉ

Occasion pour Désiré Ella Sima d'attirer l'attention des hommes politiques et des autorités compétentes de notre pays sur le droit civique du citoyen qui doit être personnel, libre et volontaire et non par l'achat de conscience. « Je pense que lorsqu'on parle de vote, le citoyen doit le faire d'une manière libre et volontaire, pas besoin de le transporter et lui remettre de l'argent pour qu'il

vote pour vous. Ce sont ces méthodes condamnables qui ont entraîné mon fils dans un département où nous n'avons aucun lien. La mort peut nous prendre partout, c'est vrai, mais faire déplacer des gens

sans connaître leur état de santé devrait aussi servir de leçon aux hommes politiques habitués à ce genre de pratique », a conclu le père de la victime.

On rappelle que Maurel Mba Ella, habitant Bizango-Bibere (PK 13), troisième arrondissement de Ntoum, est parti avec ses amis, à l'insu de sa famille, dans le département de la Boumi-Louetsi pour aller voter lors des législatives dans cette partie du Gabon. Son corps sans vie avait été trouvé sur le lit par ses amis au petit matin du dimanche 7 octobre. Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila avait aussitôt ouvert une information judiciaire pour « la recherche des causes de la mort » du jeune Estuarien. C'est dans ce cadre que trois personnes avaient été interpellées, puis placées en garde à vue pour les nécessités d'enquête.

A nos lecteurs

L'UNE des images utilisées, pour illustrer le tragique accident de la circulation qui a fait trois morts et deux blessés graves sur l'axe Bifoun-Ndjolé, était d'une violence insoutenable (lire notre parution du 12 octobre 2018). Toutes nos excuses à nos lecteurs qui ont été choqués par cette photo inédite.